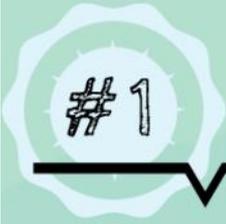


Dies Irae



Contexte



A. Psaume/requiem, *dies irae*

Ce chant est un **psaume** : un poème religieux qui sert de prière et de chant. Celui-ci est un ***dies irae***. C'est un chant que l'on utilise pour les messes d'enterrement. En musique, une messe d'enterrement s'appelle un **requiem**. On en joue toujours aujourd'hui (pour les personnes importantes).

B. Le clergé et la vie rythmée par la religion

Qui chantait les chants religieux ?

Au Moyen Âge, la vie est rythmée par la religion. Les gens n'avaient pas de montre ou d'horloge. C'est l'église du village qui donnait l'heure.

Et qui faisait sonner les cloches de l'église ?

Les **moines** sont des gens qui s'occupent de la religion. Une partie vit à l'écart des autres, dans des **abbayes**. La journée des moines est rythmée par 8 prières : Matines, Laudes (=louanges), Prime, Tierce, Sexte, None (=1e, 3e, 6e et 9e heure du jour - à partir de 7h00 environ), Vêpres (=soir, coucher du soleil) et Complies. A chaque moment de prière ensemble, les moines chantent.

Lorsqu'ils ne prient pas, les moines travaillent pour le monastère (jardinage, cultures ; copie) ou s'occupent des pauvres et des malades, et de l'enseignement.

C. Le chant grégorien

La musique religieuse du Moyen Âge s'appelle le **chant grégorien**. Cette musique vient des mélodies romaines. Car au VIIe siècle, le **pape Grégoire Ier** a voulu réunir et écrire toutes les mélodies romaines utilisées par les chrétiens pour que tout le monde puisse les chanter. Les mélodies sont **anonymes**. Tout le monde les chante, mais on ne sait pas qui les a inventées.

Les textes religieux sont en **latin**. Le latin est la langue des lettrés, de ceux qui ont appris à lire et écrire (les livres étaient écrits en latin ou en grec). Les moines étaient lettrés, car ce sont eux qui recopiaient les "livres", et les enlumaient.

Dies Irae

prof.drumoly.fr



Pourquoi les prières prononcées en commun sont-elles mises en musique ?

Chaque moment de prière en commun est mis en musique. C'est alors plus facile de **retenir le texte**, et de **prier** tous ensemble **en même temps**.

Le Moyen Âge, c'est la période où l'on commence réellement à avoir envie de **laisser des traces de la musique**, pour s'en rappeler, la transmettre, et pour que tout le monde puisse chanter la même chose. Avant, les musiciens devaient se rappeler de tout leur répertoire par cœur.

Comme certains moines savaient aussi lire le grec, ils s'en sont inspiré pour écrire la musique avec des signes correspondant à des gestes et à la musique des mots. Les moines musiciens ont cherché à représenter la musique avec des gestes : les **neumes** (neuma (grec), signe/geste). Par exemple, un bout de mélodie qui descend de l'aigu vers le grave donne un trait qui descend ; on essaie de **dessiner la musique**.

Le **texte** a été écrit **avant la musique**. Et la musique a été choisie en lisant le texte, en faisant chanter les mots (les textes = psaumes = "poésie" religieuse). A cette époque, il est important de **comprendre le texte**. La musique sert à rendre le texte plus joli, à s'en souvenir.

Les chants grégoriens sont chantés **a capella**. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'instrument pour accompagner les chanteurs.

Les historiens ont retrouvé des manuscrits avec des neumes datant du VIIIe siècle jusqu'au XIVe siècle. Ce sont les seules traces écrites qui nous restent de la musique religieuse du Moyen Âge.

"Nous n'étudions pas cette oeuvre pour la religion, mais pour la culture. Je vous propose d'étudier cela pour savoir comment on pouvait faire de la musique au Moyen Âge."



Dies irae

Officium defunctorum

Seq.
1.

D

I-es irae, dí-es illa, Sólvet saeclum in favilla :

Téste Dávid cum Sibýlla. Quántus trémor est futúrus,

Quando jú-dex est ventúrus, Cúncta stricte discussúrus!

#3

Paroles



[traduction]

Dies irae, dies illa,
Solvit saeculum in favilla,
Teste David cum Sibylla.

*Jour de colère, ce jour là
réduira la monde en poussière,
David l'atteste, et la Sibylle.*

Quantus tremor est futurus,
Quando judes est venturus,
Cuncta stricte discussurus !

*Quelle terreur nous saisira,
lorsque le juge apparaîtra
pour tout scruter avec rigueur !*

Dies Irae

• prof.drumoly.fr •

3